

Paris, le 23 novembre 2015

**Une campagne inédite pour tous les particuliers employeurs,
acteurs économiques responsables et citoyens à leur domicile**

A l'occasion du Forum de l'emploi à domicile qui ouvre ses portes mardi 24 novembre, sur le Salon des services à la personne à Paris Expo Porte de Versailles, la FEPEM lance une campagne inédite, à destination des 3,6 millions de particuliers employeurs, proposant d'accéder l'Espace Particulier Employeur qu'elle a développé à l'attention de ses membres.

Cet espace en ligne, unique en France, rassemble l'ensemble des informations utiles (fiches pratiques, modèles de documents, conseils) pour le particulier employeur, du recrutement du salarié à la fin du contrat, en passant par la définition du poste, la gestion des congés, la déclaration en ligne ou l'offre de formation professionnelle. Les membres peuvent également interagir en ligne entre eux ou avec les conseillers FEPEM, grâce à un forum organisé autour de communautés thématiques.

Cette nouvelle initiative s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Fédération des particuliers employeurs de France pour défendre et promouvoir l'emploi à domicile au service des particuliers employeurs et de l'intérêt général :

- **Les Etats généraux de l'emploi à domicile (EGED)**, organisés il y a un an, au Conseil économique, social et environnemental, sous le haut patronage du Président de la République François Hollande. Ils ont rappelé le rôle clé de l'emploi à domicile ces 20 dernières années et la nécessaire reconnaissance par les pouvoirs publics de sa singularité.
- **La première consultation nationale sur l'emploi à domicile**, issue des EGED, qui a mobilisé plus de 20.000 citoyens répondants. On sait désormais que 79% des particuliers employeurs conseillent ce modèle à leur entourage, et que 74% effectuent leurs démarches en ligne. *L'Espace Particulier Employeur proposé par la FEPEM constitue à ce titre un premier niveau de réponse.*
- **La campagne paritaire en faveur du travail déclaré à l'occasion du Tour de France 2015**. Les partenaires sociaux de l'emploi à domicile, représentants employeurs et salariés, se sont mobilisés, dans une démarche conjointe et inédite, pour promouvoir les bonnes pratiques de l'emploi déclaré et enrayer le recul constaté du volume d'heures déclarées par les particuliers employeurs.
- **Le Forum de l'emploi à domicile**, les 24, 25 et 26 novembre prochain. la FEPEM y convie ses ressortissants pour fédérer tous les acteurs de l'emploi à domicile – publics, privés, particuliers employeurs et salariés – et renforcer le secteur.

La FEPEM est à l'écoute des besoins des français, de leurs évolutions constantes pour apporter des solutions adaptées à l'accompagnement à domicile de la petite enfance, de la dépendance, et de la conciliation des temps de vie. Il est temps de faire reconnaître les particuliers employeurs au regard de ces grands enjeux économiques et sociaux. La FEPEM s'y engage.

En tant qu'organisation socioprofessionnelle, représentative des particuliers employeurs, elle porte donc avec conviction leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics, défend la spécificité de ce modèle d'emploi entre particuliers à domicile et promeut la responsabilité citoyenne qu'endossent ces entrepreneurs citoyens.

Partenaire engagé et force de propositions pour les politiques publiques qui dessinent l'avenir de la société, notre Fédération a d'ores et déjà inscrit à l'agenda social le Congrès qu'elle proposera à l'ensemble des acteurs du domicile, en juin 2016 pour que la voix des particuliers citoyens à leur domicile soit portée auprès des futurs candidats à l'élection présidentielle de 2017.

A PROPOS DE LA FEPEM

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois à domicile.

Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCÉM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS, etc.

La FEPEM est le porte-parole de 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,6 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique :

- portail de mise en relation des particuliers et des salariés www.particulieremploi.fr
- institut pour la formation et le développement des compétences www.iperia.eu
- groupe de protection sociale des emplois de la famille www.ircem.com
- services d'accueil et de gestion juridique de la relation d'emploi www.fepem.fr.

CONTACTS PRESSE

Benoît Ramozzi: 06 22 37 52 38 – 01 80 48 08 67

bramozzi@fepem.fr

Anne-Adelaïde Séguy: 06 10 08 17 88 – 01 80 48 09 06

aaseguy@fepem.fr